



Aide à la réalisation d'un prélèvement génital chez la femme

Merci de lire cette fiche entièrement avant l'examen.

Madame,

Votre médecin vous a prescrit un prélèvement vaginal. Le résultat de cet examen dépend du bon respect des indications suivantes que nous vous recommandons de suivre scrupuleusement.

Sauf indication médicale, ce prélèvement ne devrait pas être fait :

- Pendant la période des règles,
- Si vous avez mis un ovule depuis moins de 7 jours.
- Si vous êtes sous traitement antibiotique (En cours, ou arrêté depuis moins de 48h)

Le jour du prélèvement, ne pas faire de toilette interne, avant de venir au laboratoire (toilette externe tolérée).